

# MAGELLAN

## CONSEIL

LA LETTRE

JANVIER  
2015  
n°235

SOMMAIRE

Marchés financiers :  
bilan 2014 et  
perspectives 2015.

Panorama des  
marchés financiers et  
chiffres clés

# 2015

MAGELLAN  
CONSEIL

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons nos meilleurs vœux pour cette Nouvelle Année.

## FISCALITE : LA NOUVELLE DONNE SUITE AUX LOIS DE FINANCES.

Suite aux promulgations de la loi de financement de la sécurité sociale, de la loi de finances pour 2015 et de la loi de finances rectificative pour 2014, l'environnement fiscal des particuliers est modifié comme suit :

### Les mesures applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

- **Refonte du barème de l'impôt sur le revenu.** La tranche à 5,50 % est supprimée, le seuil d'entrée de la tranche à 14 % est abaissée et le mécanisme de la décote est renforcé.

### Les mesures applicables depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014

- **Assouplissement et changement de dénomination** (loi Pinel au lieu de la loi Duflot) **du mécanisme de réduction d'impôt lié aux investissements immobiliers locatifs dans le neuf.** La durée minimum d'engagement de location peut porter sur 6 ans, 9 ans ou 12 ans et la location à un ascendant ou descendant est désormais admise. Le taux de réduction d'impôt est fixé à 12 % en cas de location sur 6 ans, à 18 % sur 9 ans et à 21 % sur 12 ans. Dans le cas des investissements outre-mer, les taux sont majorés de 11 points et passent donc respectivement à 23 %, 29 % et 32 %. En cas d'investissement par le biais d'une SCPI, l'assiette de la réduction d'impôt est constituée de 100 % du montant de la souscription contre 95 % auparavant.
- **Simplification du crédit d'impôt relatif aux travaux effectués dans la rési-**

**dence principale.** Le taux de réduction du crédit d'impôt pour la transition énergétique se monte à 30 % des dépenses éligibles telles que les chaudières (condensation, micro-cogénération gaz ou bois), les matériaux d'isolation (parois vitrées, volets, murs, toitures), les appareils de régulation de chauffage, les équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable, les pompes à chaleur autres que celles air/air, les équipements de raccordement à un réseau de chaleur ou de froid, les frais de diagnostic de performance énergétique, les compteurs individuels pour le chauffage ou l'eau chaude sanitaire dans les copropriétés et les systèmes de charge pour véhicule électrique. L'obligation de réaliser un bouquet de travaux est supprimée.

- **Alignement du régime des plus-values de cession des terrains à bâtir sur celui des plus-values immobilières.** L'exonération totale des plus-values est obtenue après 22 ans de détention au titre de l'impôt sur le revenu et 30 ans au titre des prélèvements sociaux.
- **Instauration, jusqu'au 31 décembre 2015, d'un abattement exceptionnel de 30 % sur les plus-values de cession de terrains à bâtir.**

#### Les mesures applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015

- **Condamnation des personnes refusant de s'affilier à un régime obligatoire de sécurité sociale** à une peine de 6 mois d'emprisonnement et une amende de 15 000 €.
- **Taxation des revenus de retraite au taux réduit de CSG selon le niveau du revenu fiscal de référence** et non plus selon le montant de l'impôt sur le revenu payé.
- **Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** situées dans des zones « tendues » à hauteur de 20 % maximum selon décision du conseil municipal.
- **Prorogation jusqu'au 31 décembre 2017 de la réduction d'impôt en faveur des SOFICA.**
- **Assouplissement et prorogation jusqu'au 31 décembre 2017 du crédit d'impôt au titre de l'aide aux personnes** (travaux d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées) **et des travaux prescrits par un plan de prévention des risques technologiques.** Le plafond de dépenses est désormais fixé à 20 000 € par logement indépendamment du nombre d'occupants.
- **Exonération temporaire de droits sur les donations de terrains à bâtir effectuées en pleine propriété sur l'année 2015.** Pour ce faire, le donataire doit s'engager à construire, dans un délai de 4 ans, des locaux destinés à l'habitation. Le montant de l'exonération est plafonné à 100 000 € entre ascendants ou descendants ou conjoint, 45 000 € entre frères et sœurs et 35 000 € au profit d'une autre personne. Les mêmes règles s'appliquent concernant les donations de logements à usage d'habitation pour lesquelles un permis de construire a été obtenu entre le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le 31 décembre 2016.

#### Les mesures applicables au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2015 dans l'attente de la publication du décret

- **Modulation des allocations familiales en fonction des ressources du ménage et du nombre d'enfants.** Toutes les familles ayant au moins deux enfants à charge continueront à percevoir ces prestations mais celles-ci seront mino- rées en fonction du niveau des revenus.

#### Les mesures applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

- **Suppression de la prime pour l'emploi.**
- **Suppression de la réduction d'impôt de 915 €** au titre des frais de tenue de comptabilité.

## MARCHES FINANCIERS : BILAN 2014 ET PERSPECTIVES 2015.

La performance des marchés européens a été décevante puisque l'indice EUROSTOXX 50 n'a progressé que de 1 % sur 2014. Toutefois, le premier semestre fut encourageant avec une hausse de près de 7 %. Le second semestre fut plus heurté avec un recul global de 5 % et surtout une très forte volatilité avec trois périodes de recul significatif : - 9 % sur juillet, - 12 % de mi-septembre à mi-octobre et -7 % de début décembre à mi-décembre. Ces phases de repli ont notamment été rythmées par les incertitudes sur la pérennité de la croissance en Chine, les craintes d'une remontée des taux aux USA, le spectre de la déflation en Europe, les tensions entre la Russie et l'Ukraine, les instabilités politiques en Grèce et la chute vertigineuse des cours du pétrole. **La progression du marché américain fut moins saccadée.** Après un mois de janvier accusant une perte de près de 6 %, une hausse quasi continue de 15 % a été enregistrée jusqu'à la mi-septembre. Jusqu'à la mi-octobre, l'indice S&P 500 a glissé de 7 % avant de rebondir de nouveau et terminer l'année proche de son plus haut historique **soit une progression annuelle de 11 %.** **Compte tenu de l'appréciation du dollar de 12 % face à l'euro, la performance pour un investisseur européen a été excellente avoisinant les 24 %.** **Le NIKKEI, l'indice vedette des valeurs japonaises, a progressé de 7 % sur l'année 2014** en dépit d'un repli de 14 % enregistré sur les 5 premiers mois de l'année.

En résumé, pour les investisseurs européens, l'année boursière 2014 est à classer parmi les bons millésimes avec une progression de l'indice mondial de plus de 16 % en raison de l'appréciation du dollar face à l'euro.

Les meilleures performances boursières sur 2014, calculées en euros, sont à mettre à l'actif du Bangladesh (+68 %), de la Chine (+42 %), de l'Égypte (+44 %), des Philippines et l'Indonésie (+41 %), de l'Inde (+39 %), d'Israël (+37 %), du Kenya (+37 %), de l'Argentine (+34 %), du Sri Lanka et de la Turquie (+33 %). Les pertes les plus significatives sont à mettre à l'actif de la Russie (-41 %), du Portugal (-31 %), de la Grèce (-32 %), de Bahreïn (-26 %), de l'Estonie (-24 %), de l'Autriche (-21 %), du Nigéria, du Ghana et de la Hongrie (-20 %).

Comme évoqué précédemment, **l'ampleur du repli du cours du baril de pétrole, qui est passé de 110 \$ à 55 \$ en l'espace de 6 mois, a été très mal perçue par les marchés** puisqu'interprétée comme le signe d'un ralentissement de la croissance économique mondiale. Il convient cependant de relativiser ces inquiétudes puisque cette baisse est davantage liée à des enjeux géopolitiques et à un **excès d'offre** qu'à une réelle diminution de la demande.

Quoi qu'il en soit, **de prime abord, le repli des cours du pétrole est plutôt une bonne nouvelle** puisque cela va permettre de redonner du pouvoir d'achat aux ménages et de diminuer les coûts de production des entreprises. **Mais, à plus long terme, le recul des prix pourrait favoriser la déflation** ce qui aurait des effets dévastateurs sur la croissance économique. En effet, si les ménages et les entreprises anticipent des baisses de prix à venir, ils risquent alors différer leurs dépenses de consommation et d'investissement favorisant la récession. Toutefois, **pour qu'une spirale déflationniste se mette en place, il faut impérativement que les agents économiques anticipent des baisses de prix dans les mois à venir et ce de façon durable. Or, un tel scénario n'est pas à l'ordre du jour.**

**Cette absence de tensions inflationnistes en Europe devrait inciter la Banque Centrale Européenne (BCE) à mettre en œuvre, dès la fin du mois de janvier 2015, une politique de rachat massif des obligations d'état,** comme cela a été fait aux États-Unis dès 2010. L'objet de cette politique est d'agir directement sur le niveau des taux d'intérêts à long terme puisqu'en rachetant des emprunts d'état à 5 ans, 10 ans et 30 ans, la BCE va maintenir les taux à des niveaux très bas offrant ainsi des conditions de financement très incitatives aux entreprises. Le corollaire de cette politique est la baisse immédiate de l'euro et, à terme, des tensions inflationnistes. Pour mémoire, la politique monétaire menée actuellement par la BCE a pour objet de donner de la liquidité aux banques. Même si les taux d'intérêts sont historiquement bas, il n'en reste pas moins vrai que cette politique demeure peu efficace sur l'économie réelle dans la mesure où les banques rechignent à octroyer des crédits aux entreprises. Le recours à un canal de distribution directe tel que le rachat des titres obligataires d'état sur le marché devrait donc être plus efficace.

Dans ce contexte, aux dires des stratèges, **les actions européennes devraient tirer leur épingle du jeu avec une hausse attendue sur 2015 de l'ordre de 10 % principalement soutenue par la progression des bénéfices des entreprises. La baisse concomitante de l'euro et du pétrole avec des taux d'intérêt bas sont un indéniable catalyseur pour une augmentation des profits des entreprises européennes.**

En raison d'une économie européenne en berne et d'une économie chinoise en plein ralentissement, **les États-Unis sont considérés comme la locomotive mondiale** avec un taux de croissance du PIB qui devrait dépasser le seuil des 3 %. Toutefois, l'effondrement des prix du pétrole aura inévitablement des répercussions négatives sur l'exploitation des gaz de schistes, un des éléments moteurs de la reprise économique aux USA. **En termes de valorisation, le marché américain peut faire peur puisqu'il vient de réaliser une sixième année de hausse d'affilée** et affiche un niveau supérieur de 25 % à celui d'avant la crise de 2008. Les risques d'un repli sont d'autant plus importants que la politique monétaire très expansionniste va devenir plus restrictive laissant place à une hausse graduelle des taux d'intérêts. Dans la foulée, **le dollar devrait continuer à s'apprécier face à l'euro** pour tendre, à terme, vers une parité de l'ordre de 1,10 €/\$. Autrement dit, pour un investisseur européen, la performance pourrait ressortir à 10 %, même en cas de stagnation du marché boursier américain. **En clair, les gains engendrés par l'appréciation du dollar devraient compenser l'éventuelle contre-performance de la bourse américaine.** Toutefois, ce mouvement de hausse du dollar pourrait être freiné puisque la remontée des taux d'intérêt ne devrait vraisemblablement pas voir le jour avant la fin 2015 en raison des effets bénéfiques de la baisse des prix du pétrole sur une éventuelle reprise de l'inflation.

**Le marché japonais, qui a pratiquement doublé de valeur sur les 25 derniers mois, devrait continuer à bien performer sur 2015.** Les raisons sont le maintien d'une politique monétaire très expansionniste, le report en 2017 de la hausse de la TVA prévue en 2015 ainsi que la mise en place de réformes structurelles. En revanche, en raison de la politique menée, il est probable que **les gains opérés sur les actions japonaises soient amputés par la baisse du yen.**

**L'évolution des marchés boursiers des pays émergents sur 2015 est plus mitigée.** La baisse des prix des matières premières, et plus particulièrement celle du baril de pétrole, pénalise les pays producteurs d'Amérique Latine et du Moyen Orient mais favorise les pays asiatiques qui sont importateurs. **L'évolution future des taux d'intérêts américains est également une variable importante pour la zone émergente.** Une hausse violente des taux provoquerait inévitablement un rapatriement des capitaux vers les États-Unis et, par conséquent, un assèchement des liquidités d'où un fort repli des bourses émergentes. A l'inverse, une hausse graduelle des taux américains serait moins pénalisante et n'aurait, au final, que peu d'effet. Aux dires des experts, **les pays à surpondérer sont la Chine et l'Inde.** Si la croissance chinoise est moindre du fait du ralentissement de l'économie mondiale, il n'en reste pas moins vrai que la consommation intérieure devrait prendre le relais en raison des mesures de soutien budgétaire. Grâce aux réformes économiques et fiscales entreprises, la croissance en Inde devrait dépasser les 6 % laissant augurer de belles perspectives boursières.

En résumé, les analystes tablent sur une progression de l'indice mondial de l'ordre de 5 % à 7 % sur 2015. La progression sera plus marquée en Europe avec une hausse attendue de plus de 10 %. En revanche, une stagnation, voire une légère baisse, est à prévoir pour les valeurs américaines selon le calendrier de la remontée des taux. Les avis concernant les pays émergents sont plus partagés. Dans tous les cas, il est certain que **l'investissement en actions sera, cette année encore, marqué par des fortes secousses au gré des publications des statistiques économiques, des décisions politiques et monétaires ainsi que des enjeux géopolitiques.**

## PANORAMA DES MARCHÉS FINANCIERS

Données arrêtées au 31 décembre 2014

<b>Marchés des Actions</b>	Niveau des indices	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
PARIS (CAC 40)	4 272,75	-2,67%	-0,54%	35,22%	8,55%
PARIS (CAC Mid&Small)	9 353,94	1,10%	8,40%	65,49%	53,36%
PARIS (CAC All-Tradable)	3 288,66	-2,08%	0,79%	40,27%	17,90%
EUROPE (DJ Euro Stoxx 50)	3 146,63	-3,21%	1,21%	35,83%	6,08%
NEW YORK (Dow Jones)	17 823,07	-0,03%	7,52%	45,88%	70,91%
NEW YORK (Nasdaq Composite)	4 736,05	-1,16%	13,40%	81,80%	108,71%
FRANCFORT (Dax Xetra)	9 805,55	-1,77%	2,65%	66,24%	64,59%
LONDRES (FTSE 100)	6 566,09	-2,33%	-2,71%	17,83%	21,30%
TOKYO (Nikkei 225)	17 450,77	-0,05%	7,12%	106,39%	65,47%
MONDE (Msci World) en Euros	148,11	0,92%	16,26%	49,41%	65,17%

<b>Taux d'intérêt</b>	jour le jour	1 an	5 ans	10 ans	20 ans
FRANCE	0,01%	0,01%	0,10%	0,74%	1,61%
ETATS-UNIS	0,07%	0,09%	1,69%	2,17%	2,49%
ROYAUME-UNI	0,35%	0,34%	1,14%	1,77%	2,36%
JAPON	0,01%	0,02%	0,02%	0,30%	1,08%

<b>Or et Devises</b>	Cours	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
LINGOT	31 600 €	4,64%	12,50%	-19,78%	28,72%
NAPOLEON	186,80 €	3,20%	9,95%	-26,43%	31,09%
EURO / DOLLAR	\$ 1,2117	-2,70%	-12,14%	-6,35%	-15,89%
EURO / LIVRE STERLING	£ 0,7749	-2,61%	-7,05%	-7,23%	-12,75%
EURO / 100 YENS	¥ 144,20	-2,23%	-0,36%	43,91%	8,29%
EURO / FRANC SUISSE	CHF 1,2027	0,04%	-2,03%	-1,06%	-18,93%

## CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Données arrêtées au 31 décembre 2014

PRODUIT INTERIEUR BRUT	2 134,1 milliards d'euros au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2014
DEFICIT PUBLIC 2013	87,6 milliards d'euros soit 4,3 % du PIB
DETTE PUBLIQUE 2014	2 031,5 milliards d'euros soit 95,2 % du PIB
TAUX DE CROISSANCE TRIMESTRIEL DU PIB	+ 0,30 % au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2014
PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE	3 170 euros par mois à compter du 01/01/2015
SMIC	9,61 euros à compter du 01/01/2015
INDICE DES PRIX	+ 0,30 % sur un an
INDICE DU COUT DE LA CONSTRUCTION	- 0,35 % (variation de la moyenne sur un an)
INDICE DE REFERENCE DES LOYERS	+ 0,47 % sur un an
TAUX DE CHOMAGE	10,40 % de la population active